



Rapport d'activité
Fonds de dotation JOC
Exercice 2019 (01/01/2019 – 31/12/2019)

Fonds de dotation JOC
246 Bd Saint Denis – BP 36
92403 Courbevoie CEDEX
Tél. : 01 49 97 00 00
Fax 01 49 97 00 01
www.joc.asso.fr

Sommaire

Introduction	p.3
I. Actions du fonds de dotation	p.3
1. Composition du fonds de dotation	p.3
2. Stratégie de développement du fonds de dotation	p.3
3. Le Comité Consultatif	p.4
4. Accompagnement et remerciements	p.5
II. Exercice 2019	p.6
1. Etats financiers du fonds de dotation	p.6
2. Principe à appliquer concernant la dotation consommable en 2019.....	p.6
3. Ressources 2019	p.7
4. Fonds dédiés sur legs affectés	p.7
5. Dossiers de succession en attente	p.8
Annexes	p.9
1. Bilan 2019 du fonds de dotation	p.9
2. Compte de résultat 2019 du fonds de dotation	p.10
3. Tableau de suivi 2019 des libéralités	p.11
4. Attestation 2019 de versement de subvention	p.12

Introduction

Créé en 2011, le fonds de dotation de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) a pour objectif de recevoir des libéralités, donations, assurances-vie et legs, pour le mouvement JOC. Il permet ainsi une diversification des ressources et contribue au développement des missions du mouvement.

Depuis 2013, le fonds de dotation est doté de documents de communication, brochure et plaquette détaillée, pour se faire connaître auprès des donateurs de la JOC. Au cours de l'année 2018, ces documents ont été réactualisés avec l'aide de notre notaire, afin de mener une prospection élargie et ainsi augmenter les ressources reçues via le fonds de dotation. Leur impression est prévue au cours de l'exercice 2020.

I. Actions du fonds de dotation

1. Composition du fonds de dotation

Le fonds de dotation JOC est géré par un Conseil d'Administration :

- François SALOMÉ, Président
- Floriane LEGAL, Trésorière
- Nicolas BELLISSIMO, Secrétaire

Ce Conseil d'Administration est accompagné par des référents techniques, autant pour la gestion courante que pour la stratégie de développement du fonds :

- Rémi SOULÈS, Directeur Technique
- Franck TAHON, Directeur Administratif et Financier
- Emma LAVAL, Responsable mécénat et collecte de fonds

Ce Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'année 2019.

2. Stratégie de développement du fonds de dotation

L'objectif de la JOC est de développer ce fonds de dotation au cours des années à venir et d'augmenter les ressources financières reçues via cette structure. A cet effet, une stratégie de prospection et de suivi des libéralités a été conçue et mise en place au cours de cette année 2018. Ce travail comprenait notamment la refonte des documents de communication dont la conception graphique et l'impression sont prévus au cours de l'exercice 2020.

Il existe deux documents de communication présentant le fonds de dotation et les possibilités de libéralités :

- Une brochure succincte à diffuser largement (flyer, A5)
- Une plaquette détaillée destinée aux contacts qui ont exprimé le souhait de connaître plus précisément le fonds de dotation (livret de 16 pages, A4)

L'objectif sera d'utiliser ces nouveaux documents pour mener une campagne d'information vers les contacts ciblés issus des réseaux de la JOC, mais aussi vers des personnes ou des structures relais qui pourront communiquer sur le fonds de dotation. D'autres supports dédiés au mouvement complètent ces documents, comme le site internet, les newsletters adressées aux prospects et aux donateurs, ainsi que la revue *Comme Avant* envoyée lors des campagnes de dons.

3. Le Comité Consultatif

En 2014, le Conseil d'Administration du fonds de dotation a décidé de créer un Comité Consultatif au service du mouvement JOC.

Il est composé d'une dizaine de personnalités aux expertises multiples :

- Pierre DHARREVILLE, député PCF des Bouches du Rhône
- Patrick FLÉCHEUX, journaliste à *Fakir*
- Dominique LEDEMÉ, inspecteur du travail
- Marie-Ange MESCLON, animatrice pastorale à Lourdes
- Inès MININ, Secrétaire Nationale à la CFDT
- Michel SANTIER, évêque de Créteil
- Hugo VANDAMME, ancien Permanent National de la JOC
- Daniel VATANT, ancien Conseiller apprentissage de Michel Sapin
- Dominique MEDA, Directrice de l'IRISSO - Université Paris Dauphine
- Bernard THIBAUT, Ancien Secrétaire Général de la CGT et membre de l'OIT
- Marcel REMON, Directeur du CERAS
- Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Fondateur de Solidarités Nouvelles face au Chômage
- Bruno REGIS, Responsable de la Mission de France Jeune
- Elise CHABRIER, ancienne Secrétaire Nationale aux formations de la JOC
- Nadine DUSSERT, Présidente de l'UNHAJ et du FONJEP
- Audrey BAUDEAU, Déléguée Générale du CNAJEP

Ce Comité Consultatif a été sollicité deux fois au cours de l'année 2019.

La première fois, en janvier 2019, le Comité Consultatif s'est questionné sur le nouveau plan de formation 2019 – 2021, ainsi que sur les prochaines Grandes Orientations de la JOC qui seront choisies au cours de Conseil National 2020 pour les 5 années suivantes.

Le Comité Consultatif s'est ensuite réuni au mois de juin 2019, où il a pu apporter son expertise et son appui sur la tenue du prochain Conseil National de la JOC en 2020, et donner son éclairage sur le portage de la deuxième année de la Campagne nationale d'action « Traçons nos vies ».

4. Accompagnement et remerciements

Les membres et personnes associées au fonds de dotation s'attachent à être à l'écoute et à informer les éventuels testateurs, que ce soit par courrier, téléphone ou lors de rencontres.

De plus, lorsque le fonds de dotation perçoit une libéralité, un travail de recherche des proches des défunts est réalisé par l'Aumônerie Nationale de la JOC. Celle-ci prend contact avec les proches pour leur faire part des condoléances et de la reconnaissance du mouvement JOC.

II. Exercice 2019

1. Etats financiers du fonds de dotation

Les présents états financiers (bilan et compte de résultat en annexe) couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, soit une durée de douze mois.

Le fonds de dotation JOC est domicilié au : 246 boulevard Saint-Denis à COURBEVOIE.

Pour information, les comptes du fonds de dotation JOC ont été intégrés à ceux de la Fédération Nationale Avenir et joie - JOC au 30 septembre 2019. Il a été pratiqué un retraitement des opérations du fonds de dotation, afin de présenter douze mois d'activité du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les présents états financiers ont été établis en conformité avec les prescriptions comptables, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Comptabilité au coût historique,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

2. Principe à appliquer concernant la dotation consommable en 2019

L'ensemble des membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation JOC en date du 27 mars 2019, ont adopté à la majorité, le principe suivant :

- Après déduction des charges de l'exercice 2019 et indépendamment des Fonds dédiés, la quote-part de la dotation consommable sera de 100 %

Ainsi, les dotations consommables ont été entièrement versées en subvention auprès de l'association Avenir et Joie - JOC, pour ses projets d'éducation populaire.

Toutefois, dans les cas où le fonds de dotation JOC est bénéficiaire d'une libéralité d'un montant important, les membres du Conseil d'Administration du fonds ont entériné le principe d'organisation d'un CA exceptionnel, afin de définir la meilleure utilisation des fonds reçus.

Le critère de définition d'un « montant important » est laissé à l'appréciation des membres du Fonds de dotation.

Au terme de l'exercice, l'association Avenir et Joie - JOC s'engage à fournir au Fonds de dotation JOC une attestation de subvention, qui mentionnera le montant annuel de l'aide et de son affectation.

3. Ressources 2019

1/ Succession de Monsieur Henri BOISSELIER (Maître Marie-Annick DAGUERRE à Capbreton - 40), courrier reçu le 05/12/2017, legs de 1 570 €. Envoi des éléments le 06/12/2017 et le 18/12/2017 pour réception des fonds, relance du notaire le 25/09/2018, sans retour à ce jour. 04/10/2019 : acte de succession produit et signé par tous les légataires. Montants de **1 570.00 €** reçus par virement le 10 octobre 2019 sur le compte bancaire du fonds de dotation clôturant ainsi ce dossier.

4. Fonds dédiés sur legs affectés :

Montant : 99 046.70 €

Rappel : Sur l'exercice 2017-2018 suite à la succession d'un legs (Madame Jeanne LAINE) le Conseil d'administration du Fonds de Dotation JOC en date du 20/11/2017 a décidé d'affecter en fonds dédiés 110 000 € réparti comme suit :

- 30 000€ pour la réalisation d'un nouveau site internet
- 15 000€ pour le nouveau projet éditorial du mensuel Assez-Zoné
- 65 000€ pour le projet du siège national de la JOC

Sur l'exercice 2019 seul 10 953,30 € pour le projet du siège national a été repris sur l'exercice 2017.

5. Dossiers de succession en attente

Survenus en 2019 :

1/ Succession de Madame Hannelore-Maria JUNKES (Maître Virginie ABIAD-SAYSSET à Serignan - 34), pour un montant d'environ 100 000.00 €, Acte de notoriété signé le 19/04/2017 dossier transmis le 16/01/2018 par le notaire à la LCC (légataire universel). Le 27/09/2018 information du notaire nous indiquant qu'un avocat a été saisi par la LCC pour l'envoi en possession du legs.

25/03/2019 : Maître ABIAD a bien reçu de l'avocat de la LCC l'envoi en possession permettant de signer les actes de la succession. MAIS : un représentant des héritiers de Monsieur COURCELLE (décédé) revendique ses droits et remet en cause le règlement de la succession de ce dernier, dont Madame JUNKES son épouse était héritière pour partie. 08/10/2019 : appel de la LCC pour s'assurer que nous étions bien exonérés de droits de succession car d'utilité publique => réponse EL : Fonds de dotation nous exonère => LCC doute que juridiquement ce soit légal de transmettre au FDD alors que c'est la JOC (association) qui est légataire sur le testament. 10/10/2019 : appel à la Notaire ==> différend familial toujours en cours concernant cette succession, mais en revanche, concernant les assurance-vie de Madame Junkes (ne sont pas bloquées par ce différend familiale), c'est bien la LCC qui les gère et est chargée de les redistribuer, pas de nouvelle depuis.

Annexes

1. Bilan 2019 du fonds de dotation

FONDS DE DOTATION - JOC -

ACTIF Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

LIBELLE	BRUT	PROVISIONS	NET	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	15,00	0,00	15,00	15,00
TOTAL	15,00	0,00	15,00	15,00
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Autres créances	98 913,65	0,00	98 913,65	110 382,29
DIVERS				
Disponibilités	1 974,13	0,00	1 974,13	498,79
TOTAL	100 887,78	0,00	100 887,78	110 881,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	100 902,78	0,00	100 902,78	110 896,08

PASSIF Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

LIBELLE	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	1 000,00	1 000,00
Report à nouveau	-107,60	-107,60
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00
TOTAL	892,40	892,40
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur legs affectés	99 046,70	110 000,00
TOTAL	99 046,70	110 000,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3,68	3,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	960,00	0,00
TOTAL	963,68	3,68
TOTAL GENERAL	100 902,78	110 896,08

2. Compte de résultat 2018 du fonds de dotation

COMPTE DE RESULTAT Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Quote part de Dot.consomptibles	12 523,30	32 322,29
TOTAL I	12 523,30	32 322,29
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	1 054,66	594,16
Subventions versées	11 468,64	31 728,13
TOTAL II	12 523,30	32 322,29
1 Résultat d'exploitation	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00
2 Résultat financier	0,00	0,00
3 Résultat courant avant impôts	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
4 Résultat exceptionnel	0,00	0,00
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
Engagement à réaliser/ressources affectées	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	12 523,30	32 322,29
TOTAL DES CHARGES	12 523,30	32 322,29
Excédent ou déficit	0,00	0,00

3. Tableau de suivi 2018 des libéralités

Suivi legs - fonds de dotation JOC						
date : 14/01/2020						
Nom du testateur	Date réception dossier	Notaire	Descriptif du legs	Montant	Deinière Relance	Avancement
Hannelore Maria JUNKES	Février 2017	Maitre Capdevielle Suivi par Virginie Abiad	Legs (1/3)	100000 à 150000 €	oct-19	Courrier d'info reçu le 31/01/2017, demande d'infos sur montant (nets frais et droits) le 01/02/2017. Pas de nouveau depuis. Relance le 06/12/2017 => pas de réponse. Relance le 06/04 2018 => acte de notoriété signé le 19/04/2017 + dossier transmis le 16/01 par le notaire à la LCC (légataire universel) pour acceptation du legs mais pas de nouvelle depuis. 27/09 2018 => Mail du notaire m'indiquant qu'un avocat a été saisi par la LCC pour l'envoi en possession du legs. Le notaire revient vers nous dès qu'elle dispose des docs nécessaire à la rédaction de l'acte de succession. 25/03/2019 : Maitre ABIAD a bien reçu de l'avocat de la LCC l'envoi en possession permettant de signer les actes de la succession. MAIS : un représentant des héritiers de Monsieur COURCELLE (décédé) revendique ses droits et remet en cause le règlement de la succession de ce dernier, dont Madame JUNKES son épouse était héritière pour partie. 08/10/2019 : appel de la LCC pour s'assurer que nous étions bien exonérés de droits de succession car d'utilité publique => réponse EL : Fonds de dotation nous exonère => LCC doute que juridiquement ce soit légal de transmettre au FDD alors que c'est la JOC (association) qui est légataire sur le testament. 10/10/2019 : appel à la Notaire ==> différend familial toujours en cours concernant cette succession, mais en revanche, concernant les assurance-vies de Madame Junkes (ne sont pas bloquées par ce différend familiales), c'est bien la LCC qui les gère et est chargée de les redistribuer, d'où l'appel reçu 2 jours plus tôt.
Henri BOISSELIER	Décembre 2017	Marie-Annick DAGUERRE Notaire-assistant SCP COYOLA-CAPDEVILLE- DAGNAN	Legs	1 570 €	oct-19	Informée par mail le 04/12/2017, réponse pour les premiers éléments le 06/12/2017, sans retour. Envoi de l'extrait du CA pour acceptation du legs le 18/12/2017, sans retour depuis. Relance le 11/04/2018 => un organisme légataire n'a pas encore fourni l'acte d'acceptation du legs au notaire, qui attend ce dernier avant de faire l'acte de succession. Relance du notaire le 25/09/2018 sans retour à ce jour. Relance du notaire le 20/03/2019, sans réponse à ce jour. 04/10/2019 : acte de succession produit et signé par tous les légataire. Transmission du RIB pour versement des fonds. 10/10/2019 : 1570€ versés. DOSSIER CLOTURE.

4. Attestation 2019 de versement de subvention



ATTESTATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Je soussigné François SALOMÉ, Président de l'Association Avenir et Joie – JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) atteste sur l'honneur avoir reçu une aide financière de 11 468.64 € du Fonds de dotation JOC au titre de l'année 2019.

Cette subvention contribuera au financement des projets d'éducation populaire de l'association.

Fait à Courbevoie, le 31 décembre 2019.

François SALOMÉ
Président